

Châteauneuf-du-Faou

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS

Édito



Chères concitoyennes, chers concitoyens,
La sécurité des habitants de Châteauneuf-du-Faou est l'une des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Tugdual BRABAN
Le maire

Les informations contenues dans le DICRIM
proviennent des informations disponibles
à la date de sa parution - édition 2023

Les risques majeurs sur ma commune

	Inondation	p. 4-5
	Climatique : tempête, vent, canicule	p. 6-7
	Séisme	p. 8
	Mouvement de terrain	p. 9
	Radon	p. 10
	Sanitaire	p. 11
	Transport de matière dangereuse	p. 12
	Pollution	p. 13
	Comment constituer mon kit d'urgence	p. 14



L'information acquéreur-locataire (IAL) transmise à un acquéreur ou un locataire d'un bien immobilier doit contenir un état des risques pouvant affecter le bien et rappeler les catastrophes naturelles qui l'auraient déjà affecté.



Mon habitation est-elle concernée ?
georisques.gouv.fr/

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit par l'apparition, parfois soudaine, d'un événement potentiellement dangereux (ou aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement (ou enjeux).



ALÉA

Manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou technologique, d'occurrence et d'intensité variables

ENJEUX

Biens et personnes exposés

RISQUE

Combinaison des aléas d'un niveau donné avec les enjeux

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Tout comme le Ministre de l'intérieur et le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

L'ALERTE EST DONNÉE PAR :



Haut-parleur



Panneaux d'affichage



Radio France Bleu 104.9 FM



Téléphone via FR-Alerte ou Citykomi

La commune propose un service d'alerte personnalisé, pensez à vous signaler en mairie si vous souhaitez en bénéficier.

POUR SE PRÉPARER

- **PFMS** (Plan Familial de Mise en Sureté)
- **POMSE** (Plan d'Organisation de Mise en Sureté d'un Établissement)



LES ÉQUIPES DE LA VILLE sont mobilisées pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elles informent la population, installent les déviations et les protections, aident à l'évacuation.



LES SERVICES DE SECOURS les gendarmes organisent la circulation, assurent la sécurité. Les pompiers interviennent pour protéger et sauver les populations.



LE MAIRE active son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner les populations.

Chaîne d'alerte

En cas d'alerte inondation, chacun à son poste



L'HABITANT OU LE COMMERÇANT se protège, se renseigne et respecte les consignes des secours. Il met en place son dispositif de protection (batardeaux), gagne les zones refuges, quitte son véhicule, coupe le gaz et l'électricité et vérifie son kit d'urgence.



A L'ÉCOLE ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).



LES SERVICES PUBLICS si l'évènement est important ou touche plusieurs communes, le Préfet devient le directeur des opérations de secours via le dispositif ORSEC (plan des secours).



LA RADIO LOCALE diffuse des consignes de sécurité et les informations sur le risque en cours.

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER EN CAS D'ALERTE



Ne téléphonez que si nécessaire afin de garder libre les lignes pour les secours



Gagnez au plus vite un abri, votre voiture n'est pas un abri



Évitez de faire des flammes, risque d'explosion en cas de fuite de gaz



Respectez les consignes



Informez vous de l'évolution



Évitez de vous déplacer



Inondation



MÉMO RISQUE



Crue de janvier 2023



Crue de février 2014



Crue de décembre 2000

Le phénomène et ses conséquences

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par de fortes pluies.

Sur l'Aulne et ses principaux affluents, les crues surviennent généralement en hiver à la suite de précipitations importantes et durables. En ce cas, la rivière peut déborder et entraîner une inondation comme en décembre 2000 et janvier 1995. Cependant, de fortes pluies localisées sous orages en été peuvent aussi engendrer des accumulations d'eau importantes et des coulées de boues.

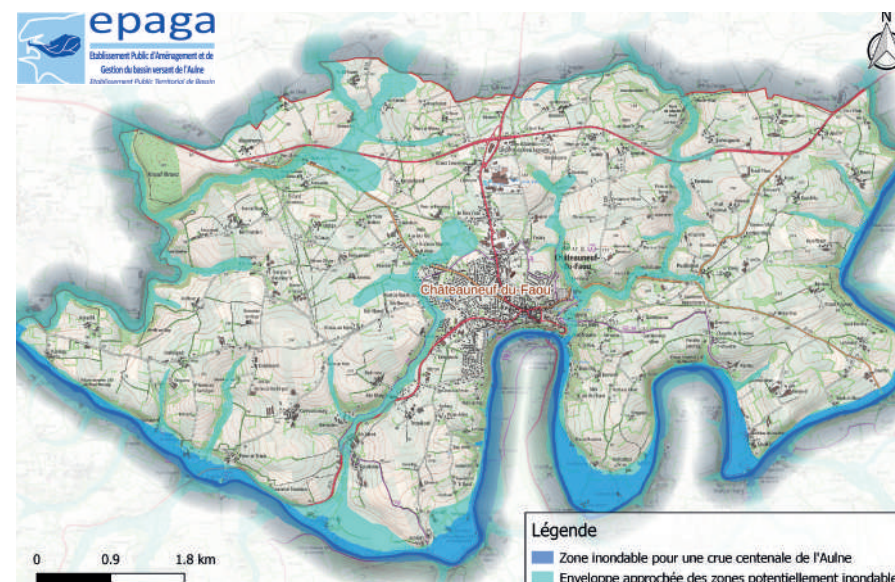
La crue de l'Aulne survenue en décembre 2000 est une crue majeure qui a particulièrement marqué les esprits.

Les dégâts engendrés alors le long du canal ont été estimés à environ 23 millions d'euros. De période de retour estimée à 65 ans, cet évènement à 1 risque sur 65 de se reproduire chaque année. Afin de se rappeler de cette crue exceptionnelle, les repères de crues disposés le long de l'Aulne indiquent les hauteurs atteintes par la rivière.

Les mesures de prévention et de protection

De nombreuses actions sont menées sur le territoire par l'EPAGA et votre commune. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) vous permet de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de protection sur votre habitation ou votre commerce. Renseignez-vous auprès de l'EPAGA ou de votre commune.

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU - Zones inondables



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Écoutez la radio



Coupez gaz et électricité



Fermez portes et fenêtres



Montez dans les étages

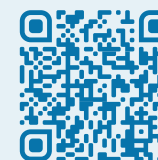
AVANT L'INONDATION je me prépare :

- Mettez hors d'eau les meubles et objets précieux ou amarrez ce qui peut être emporté ou renversé
- Limitez les entrées d'eau
- Déplacez le véhicule en zone non inondable

APRÈS UNE INONDATION ce n'est pas terminé :

- Avant de rebrancher vos appareils, faites appel à des professionnels
- Prenez des photos des dommages et du niveau d'eau pour votre assurance
- Nettoyez murs, sols, objets et pensez à aérer aussi souvent que possible
- Renseignez-vous avant de boire l'eau du robinet

BON À SAVOIR liens utiles :



- Niveaux d'eau en temps réel
- Alerte en cas de mise en vigilance

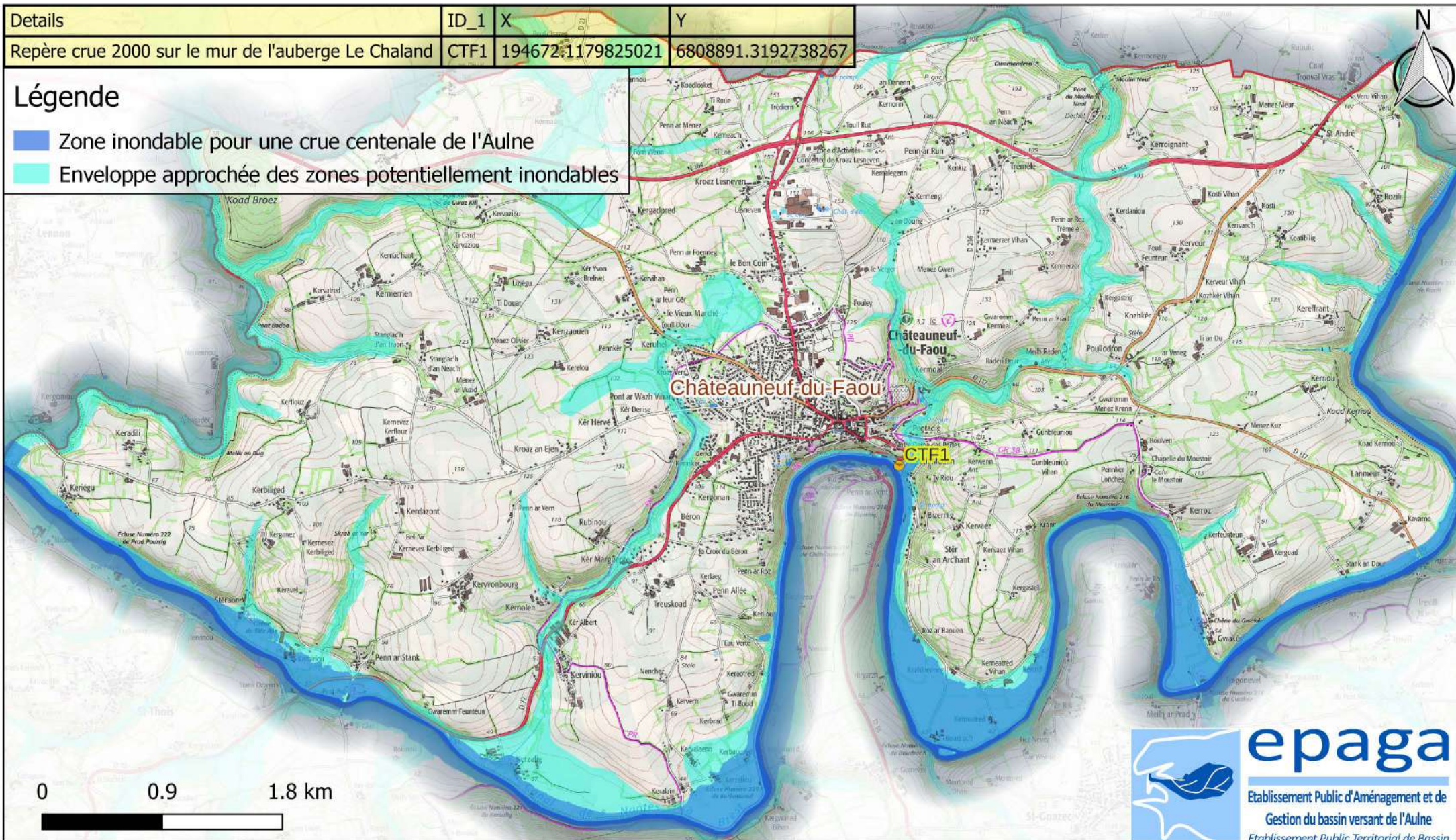


CHATEAUNEUF DU FAOU - - Zones inondables et repères de crues

Details	ID_1	X	Y
Repère crue 2000 sur le mur de l'auberge Le Chaland	CTF1	194672.1179825021	6808891.3192738267

Légende

- Zone inondable pour une crue centennale de l'Aulne
- Enveloppe approchée des zones potentiellement inondables



LE RISQUE Climatique

MÉMO RISQUE

TEMPÊTE CIARAN

1^{er} et 2 novembre 2023

1 million de foyers privés d'électricité
207 km/h à la Pointe du Raz

TEMPÊTE ALEX

1^{er} et 2 octobre 2020

TEMPÊTE DENIS

16 février 2020

111 km/h en rafale à Brest

TEMPÊTE ZEUS

6 mars 2017

136 km/h en rafale à Brest

TEMPÊTE DIRK

Janvier et mars 2014

131 km/h en rafale à Brest

TEMPÊTE XYNTHIA

28 février 2010

47 morts en France

OURAGAN

15 octobre 1987

216 km/h à la Pointe du Raz

Le phénomène et ses conséquences

Les phénomènes climatiques tels que **orage, pluie/inondation, vent, vague, neige, verglas, grand froid, canicule, peuvent devenir extrêmes et dangereux pour votre sécurité.**

Une tempête peut être accompagnée de vent, de précipitations et de grandes marées, pouvant entraîner des inondations et endommager les bâtis, les réseaux de transports, ou provoquer la chute d'objets tels les arbres, les lignes électriques, etc... En cas d'orage, la foudre peut aussi provoquer des départs de feu.

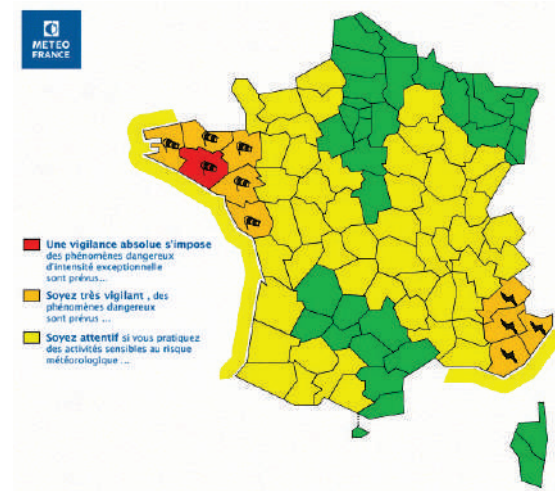


Les mesures de prévention et de protection

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, permet d'avertir de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 et 48 heures qui suivent.

Des mesures spécifiques de protection peuvent être mises en place par la commune ou la préfecture via le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou le plan ORSEC (plan des secours).

Exemple de vigilance du vendredi 2 octobre 2020 pour la tempête Alex



FOCUS

Canicule

MÉMO RISQUE

17 et 18 juillet 2022

Vigilance rouge canicule
sur toute la région Bretagne



Le phénomène et ses conséquences

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures dépassant 35°C le jour et 22°C la nuit).

Une exposition aux fortes chaleurs augmente les risques de déshydratation pour les personnes âgées et les enfants en bas âge.

INFO CANICULE 0800 066 666



Rafraîchissez-vous régulièrement



Personnes vulnérables : prenez des nouvelles



Ne sortez pas aux heures chaudes 11h-21h



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Rangez ou fixez les objets sensibles au vent



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous approchez pas des lignes à terre



Ne vous approchez pas du bord de la mer, risque de vague

AVANT LA TEMPÊTE :

- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets

APRÈS LA TEMPÊTE :

- Réparez ce qui peut l'être
- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre



Sismique



MÉMO RISQUE

- 2022 : 23 octobre (21h52)
MAGNITUDE 3.9
près de Lorient
- 2020 : 27 juin (12h59)
MAGNITUDE 4.6
en pleine mer
au sud de la pointe de Penmarc'h
- 2020 : 19 février (22h20)
MAGNITUDE 3.4
en rade de Brest
- 2019 : 20 mars (00h20)
MAGNITUDE 3
région de Brest
- 2013 : 11 octobre (14h52)
MAGNITUDE 3.9
région de Brest
- 2013 : 11 décembre (23h49)
MAGNITUDE 3.5
région du Faou

Le phénomène et ses conséquences

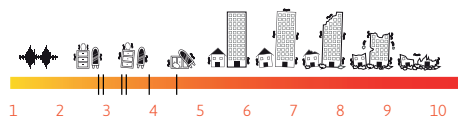
Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Leur passage à travers le sol induit des vibrations qui peuvent entraîner la destruction des infrastructures et des glissements de terrain.

Les mesures de prévention et de protection

Si la prévision des séismes est difficile à établir, il est en revanche possible de réduire le risque par des actions de prévention (sensibilisation, préparation des populations) et d'aménager le bâti en respectant des règles de construction parasismiques.

Magnitude sur l'échelle de Richter



Mouvement de terrain



MÉMO RISQUE



Conséquence du mouvement de terrain, maison à Châteaulin

Le phénomène et ses conséquences

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Sur le territoire, c'est surtout en fond de vallée que l'on peut retrouver des risques de :

- Chute de blocs et éboulements au droit des falaises rocheuses
- Tassements et affaissements sur les bords de l'Aulne en présence d'alluvions
- Glissement de terrain sur les pentes les plus raides

Ces phénomènes sont généralement liés aux conditions climatiques, fortes pluies ou sécheresse.

Retrait gonflement des argiles

Certains secteurs de la commune sont aussi concernés par le risque de retrait gonflement des argiles. Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en effet en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER



Abritez-vous dans la maison



Prenez garde aux chutes d'objets



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment et éloignez-vous

BON À SAVOIR liens utiles :



L'exposition sismique de la commune est considérée comme faible (indice 2)

Pour aller plus loin : <https://renass.unistra.fr/>



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

À L'EXTÉRIEUR

- Éloignez-vous de la zone dangereuse et rentrez dans un bâtiment suffisamment solide
- Ne revenez pas sur vos pas

À L'INTÉRIEUR

- Coupez le gaz et l'électricité
- Abritez-vous sous un meuble solide
- Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement

SURVEILLEZ ET SIGNALER à votre mairie :

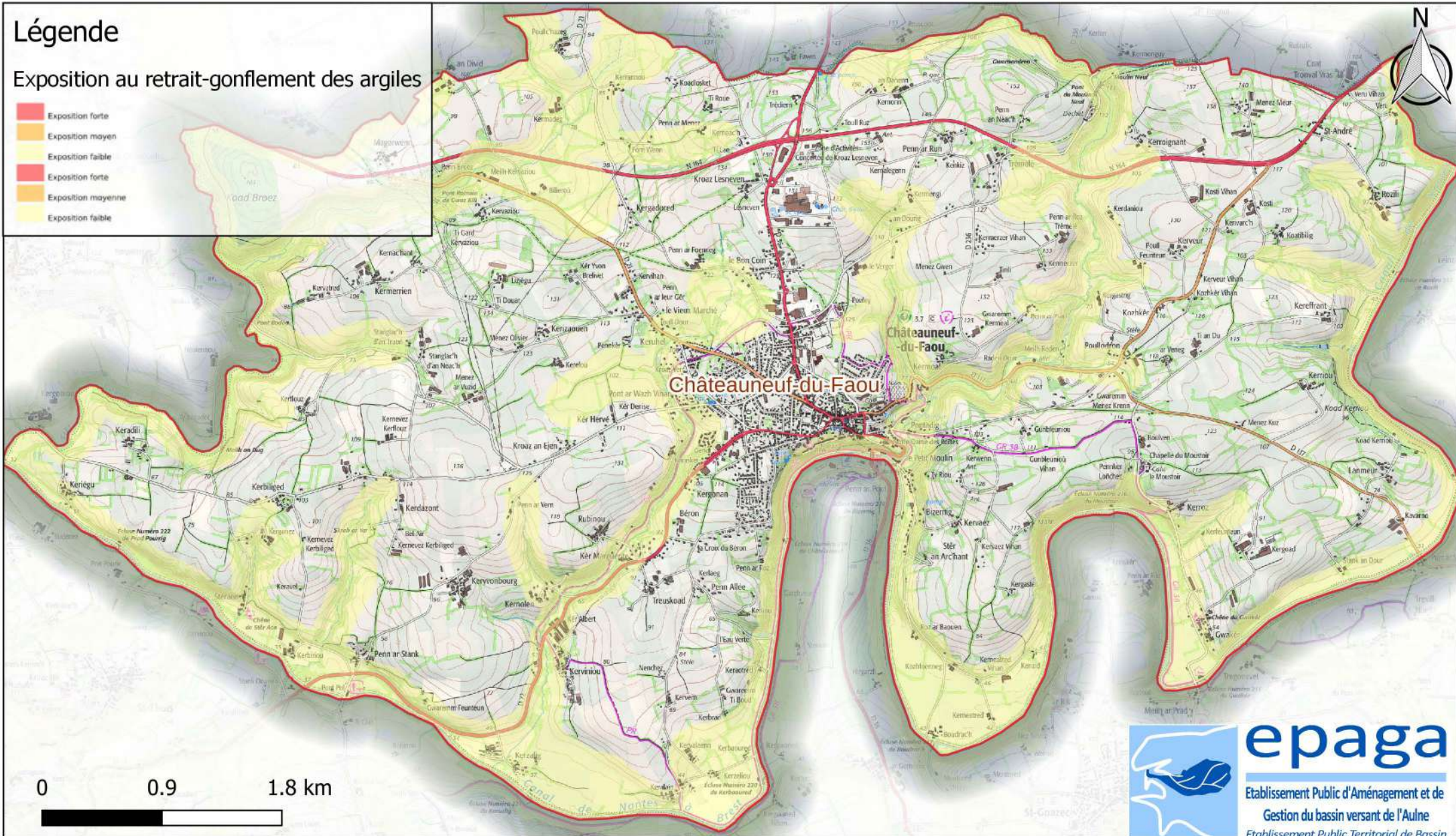
- L'apparition de fissures dans le sol
- Les modifications du bâti
- L'apparition d'affaissement du sol
- La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb

CHATEAUNEUF DU FAOU - - Exposition au risque de retrait gonflement des argiles

Légende

Exposition au retrait-gonflement des argiles

- Exposition forte
- Exposition moyen
- Exposition faible
- Exposition forte
- Exposition moyenne
- Exposition faible



epaga

Etablissement Public d'Aménagement et de
Gestion du bassin versant de l'Aulne
Etablissement Public Territorial de Bassin

Radon

Le phénomène et ses conséquences

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches comme le granit.

Une fois inhalé, ce gaz provoque l'irradiation des voies respiratoires. Dans des lieux confinés, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. En France, le radon constitue le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

Zonage à potentiel radon des sols en France métropolitaine

Niveau radon de la commune : important



Les mesures de prévention et de protection

MESURER LE RADON
dans votre logement à l'aide de détecteur (dosimètre)



BIEN VENTILER
et vérifier le bon fonctionnement du système d'aération



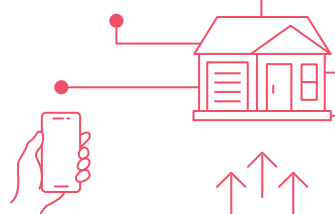
AÉRER
votre habitation au moins 10 min/jour

FAITES APPEL
au service d'un professionnel certifié



LIMITER L'ENTRÉE DU RADON
en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment

Radon dans le sol et l'eau souterraine



Sanitaire



MÉMO RISQUE

Mars 2020
Coronavirus



21 août 2020
Arrêté préfectoral interdisant la consommation des espèces piscicoles dans l'Aulne
suite à une pollution en ammoniacs algues verte à Kerlaz

Le phénomène et ses conséquences

Le risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations (Coronavirus, marée verte, toxines...).

Il arrive que les zones de baignade soient concernées par des risques sanitaires importants dus à la présence de toxines ou de bactéries fécales. En ce cas, le maire ou le préfet peut prendre un arrêté pour interdire la baignade, la pêche ou d'autres usages.

S'informer

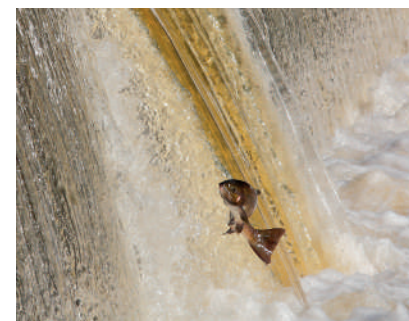
Pour l'interdiction de baignade ou de pêche, se renseigner sur les sites ci-contre :



peche-en-finistere.fr



baignades.sante.gouv.fr



Remontée du saumon à Coatigrac'h



Aérez régulièrement les pièces de votre logement (au moins 10min/j)

BON À SAVOIR liens utiles :



Informez-vous sur l'exposition au radon sur ma commune : www.irsrn.fr

QUAND ON EST MALADE POURQUOI LIMITER LES SORTIES ?

Quand on a une maladie contagieuse, on peut facilement disséminer nos microbes (virus et bactéries) :



En touchant directement une autre personne



En contaminant des objets ou des surfaces



En éternuant ou en toussant



Transport de matières dangereuses

MÉMO RISQUE

12 décembre 1999

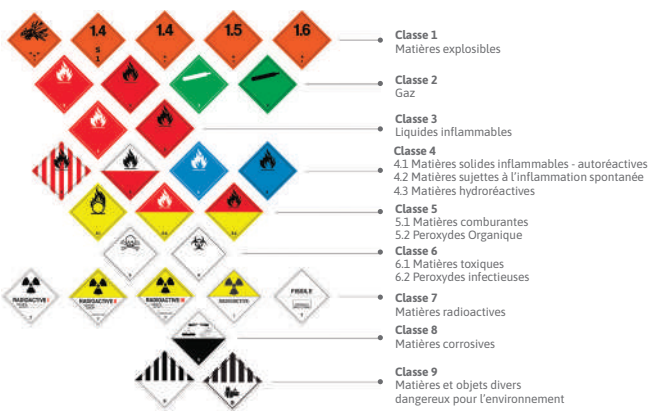
Erika : le pétrolier maltais se brise en deux au sud de la Pointe de Penmarc'h et souille plus de 400 km de côtes et 150 000 oiseaux seront mazoutés

Le phénomène et ses conséquences

Le risque de Transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, voie navigable et par canalisation, de matières dangereuses, telles que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs. Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur la population (traumatisme, brûlures), que sur les biens (dommages sur les habitations, voies de communication) et sur l'environnement..

Les mesures de prévention et de protection

Les unités de transport de matières dangereuses sont munies d'une signalisation spécifique :



Pollution

MÉMO RISQUE

Août 2020 Suite à un **incident à l'usine de méthanisation de Châteaulin**, 400 m³ de déchets organiques fortement chargés en ammoniacque se déversent accidentellement dans l'Aulne. Cette pollution entraîne l'interruption de l'alimentation en eau potable de 51 communes du Finistère, soit près de 180 000 personnes

Le phénomène et ses conséquences

Une pollution peut avoir de graves conséquences sur l'environnement et la santé des habitants.

Elle peut être liée à un déversement accidentel de produits divers provenant de station de traitement, de site industriel ou agricole. Le milieu aquatique est particulièrement sensible aux pollutions. La pollution atmosphérique est liée à la présence dans l'air de polluants dont la concentration dépasse les seuils fixés par la réglementation.

FOCUS

Pollution des sols

Du fait d'une activité industrielle passée, un site peut présenter une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement. Sur la commune, 27 anciens sites industriels ou activités de service ont été recensés.

Renseignez-vous en mairie pour plus d'information

Les mesures de prévention et de protection

En cas de pollution constatée sur le milieu, différentes restrictions peuvent être mises en place : limitation de la consommation de l'eau du robinet, interdiction de pénétrer dans la zone sinistrée... Pour la qualité de l'air, la surveillance est assurée par Air Breizh en Bretagne. Des restrictions de circulation peuvent être mise en place (véhicule, vitesse).



Éloignez-vous de la zone de l'accident



Ne vous exposez pas aux produits dangereux



18

Prévenez les pompiers



Restez confiné

EN CAS DE POLLUTION CONSTATÉE


- **Prévenez les services de secours (pompiers) et la mairie.** Donnez si possible des indications sur la nature et l'origine de la pollution
- **Ne prélevez pas d'eau pour des usages domestiques**

EN CAS DE POLLUTION DE L'AIR









- Informez-vous de la qualité de l'air sur airbreizh.asso.fr
- Évitez les activités extérieures
- Limitez l'usage des véhicules, engins à moteur thermique
- Privilégiez les modes de déplacements doux
- Pour les sujets sensibles, respectez ou adaptez leur traitement médical
- Consultez un médecin en cas de gêne respiratoire

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne

RÉFLEXES INONDATIONS



VIGICRUES

-  COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ
-  MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE KIT DE SECOURS
-  PLACEZ VOS PRODUITS CHIMIQUES EN HAUTEUR
-  NE CIRCULEZ PAS EN ZONE INONDÉE
-  PROTÉGEZ-VOUS (BATARDEAU)
-  LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE
-  PRENEZ DES NOUVELLES DE VOS VOISINS
-  RESTEZ INFORMÉ SUR FRANCE BLEUE BREIZH IZEL 104,9 FM

Pour vous préparer, contactez votre mairie ou l'EPAGA au 02 98 16 14 15

Crédit photos : A. Larmoureaux, Adobe Stock, EPAGA, Mairie de Châteauneuf-du-Faou, N. Lannor, X. Baudé / Design : Apopha Rosenthal ©

POUR LE KIT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION OU SI JE RESTE COINCÉ, JE PENSE À :

ME TENIR INFORMÉ



radio à pile



téléphone avec batterie et chargeur

RESTER ORGANISÉ



argent liquide



photocopies des assurances



papers d'identité

RESTER EN BONNE SANTÉ



trousse de secours



médicaments et ordonnance



lampe de poche



objet à valeur sentimentale



de quoi m'occuper



double des clés (maison et voiture)



de quoi se laver



le nécessaire si j'ai un bébé

RESTER AU CHAUD ET AU SEC



vêtement de rechange



couverture de survie



lunettes de vue



de quoi grignoter

JE PENSE À CEUX QUI M'ACCOMPAGNENT



si j'emmène un animal avec moi, je pense à ses croquettes

Constituer son kit d'urgence

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et denrées. Remplacez les piles.



Châteauneuf-du-Faou

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

CONTACTS

Mairie : 02 98 81 75 41

EPAGA : 02 98 16 14 15

Pompier : 18

SAMU : 15

Police ou Gendarmerie : 17

**Numéro unique
d'appel d'urgence
en Europe** : 112

Urgences par SMS : 114

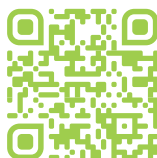
LIENS UTILES



epaga-aulne.bzh



vigicrues.gouv.fr



georisques.gouv.fr

